



sommaire décisionnel

IDENTIFICATION

Numéro : AP2012-692

Date : 05 Décembre 2012

Unité administrative responsable Approvisionnements

Instance décisionnelle Comité exécutif

Date cible :

12 Décembre 2012

Projet

Objet

Autorisation de conclure une entente de services professionnels avec les locataires d'espaces à usage exclusif dans l'AMPHITHÉÂTRE MULTIFONCTIONNEL DE QUÉBEC - Architecture et ingénierie (Projet 2011-202) (VQ-44065)

Code de classification

No demande d'achat

EXPOSÉ DE LA SITUATION

Cette demande provient du Service des approvisionnements, en collaboration avec le Service des affaires juridiques, afin que la Ville de Québec clarifie sa relation contractuelle (VQ-44065) avec SNC-Lavalin inc., ABCP architecture, Gagnon Letellier Cyr Ricard Mathieu & Associés, Architectes (GLCRM) et Populous inc., regroupées au sein du consortium « Équipe Intégrée SAGP » relativement à l'aménagement des concessions et des futurs locataires de l'Amphithéâtre multifonctionnel de Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

ANALYSE ET SOLUTIONS ENVISAGÉES

Relativement aux aménagements des concessions et des futurs locataires, l'appel d'offres VQ-44065 prévoit que les professionnels auront à fournir à l'intérieur du contrat tous les services professionnels requis pour un local de base.

Quant aux coûts des améliorations réservées à l'usage exclusif des locataires, lesquelles sont exclues du budget de 400 M\$, l'article 2.5.2. de l'appel d'offres prévoit que les locataires devront les assumer. En effet, l'article 2.5.2 se lit comme suit : « ... Les coûts d'aménagements (mécanique, électricité, architecture intérieure, équipements et mobiliers spécialisés intégrés) de ces différents locaux seront considérés comme des aménagements personnalisés et/ou améliorations locatives et payés à partir d'enveloppes budgétaires distinctes recouvertes par la Ville de Québec de la part des usagers de ces locaux. Ces investissements de la part des utilisateurs des locaux à « usage exclusif » sont exclus du budget maximum à respecter de 400 M\$... »

Afin d'éviter que la Ville de Québec s'immisce dans la relation d'affaires entre les professionnels et les locataires, il est recommandé d'autoriser SNC-Lavalin inc., ABCP architecture, Gagnon Letellier Cyr Ricard Mathieu & Associés, Architectes (GLCRM) et Populous inc., regroupées au sein du consortium « Équipe Intégrée SAGP » à pouvoir négocier et conclure une entente de services professionnels directement avec les locataires d'espaces à usage exclusif dans l'Amphithéâtre multifonctionnel de Québec, conditionnellement à ce que le consortium renonce à l'application de l'article 2.5.2. du contrat de services professionnels - AMPHITHÉÂTRE MULTIFONCTIONNEL DE QUÉBEC - Architecture et ingénierie (Projet 2011-202) (VQ-44065).

RECOMMANDATION

Autoriser SNC-Lavalin inc., ABCP architecture, Gagnon Letellier Cyr Ricard Mathieu & Associés, Architectes (GLCRM) et Populous inc., regroupées au sein du consortium « Équipe Intégrée SAGP » à pouvoir négocier et conclure une entente de services professionnels directement avec les locataires d'espaces à usage exclusif dans l'Amphithéâtre multifonctionnel de Québec, conditionnellement à ce que le consortium renonce à l'application de l'article 2.5.2. du contrat de services professionnels - AMPHITHÉÂTRE MULTIFONCTIONNEL DE QUÉBEC - Architecture et ingénierie (Projet 2011-202) (VQ-44065).

IMPACT(S) FINANCIER(S)

Aucun



sommaire décisionnel

IDENTIFICATION	Numéro : AP2012-692 Date : 05 Décembre 2012
Unité administrative responsable	Approvisionnement
Instance décisionnelle	Comité exécutif Date cible : 12 Décembre 2012
Projet	
Objet	Autorisation de conclure une entente de services professionnels avec les locataires d'espaces à usage exclusif dans l'AMPHITHÉÂTRE MULTIFONCTIONNEL DE QUÉBEC - Architecture et ingénierie (Projet 2011-202) (VQ-44065)
ÉTAPES SUBSÉQUENTES	
ANNEXES	
VALIDATION	
Intervenant(s)	Intervention Signé le
Responsable du dossier (requérant)	
David-B Drouin	Favorable 2012-12-05
Approbateur(s) - Service / Arrondissement	
Daniel Maranda	Favorable 2012-12-05
Cosignataire(s)	
Direction générale	
Daniel Beaudet	Favorable 2012-12-06
Résolution(s)	
CE-2012-2065	Date: 2012-12-12